

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 25 & Dimanche 26 septembre**

National 3  
R1-R2-R3  
Seniors D1 à D5  
Coupe de France Féminine  
U19R1  
U18R1 – R2  
U17D1  
U16R1  
U15R1 – D1  
U13D1 - D2  
U11  
Reentrée du Foot U7 / U9

**Lundi 27 septembre**

Réunion des clubs de D2B à Brion à 19h

**Mercredi 29 septembre**

Commission Sportive

**Jeudi 30 septembre**

Commission des Jeunes  
Commission de Discipline

## SOMMAIRE

Partenaire .....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Accessions et rétrogradations .....	p. 4
Poules Jeunes et D6 .....	p. 6
Avis aux arbitres.....	p. 17
Avis aux éducateurs.....	p. 18
Commission Sportive .....	p. 20
Commission CDPA .....	p. 29
Commission des Terrains.....	p. 32
Commission du Statut .....	p. 36

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## RENTRÉE DU FOOT FEMININ



Renseigne-toi auprès du club le plus proche de chez toi et sur [FFF.FR](http://FFF.FR)

SAMEDI 02 OCTOBRE 2021

**RENTRÉE DU FOOT 2021**

**POITIERS (LIEU À DÉFINIR) – RDV 10H00**

## POULES – MISE À JOUR

U17D1 – D2  
U15D1 – D2  
U13D1 – D2 – D3  
SENIORS D6

## LE DISTRICT RECRUTE !

OFFRE D'EMPLOI  
**PAGE 5**



## PARTENAIRE

### Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

#### Bistrot Chic



#### RDV - Le Rendez-vous

4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard  
Tél. 05 49 58 02 72  
contact@rdv-restaurant.fr

#### Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers  
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements  
disposent de  
parkings gratuits  
et faciles d'accès

#### POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

#### LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU  
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL  
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

### Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



## AVIS AUX CLUBS

### RENTRÉE DU FOOT U6 À U9

**RÉPARTITION DES CLUBS DÉFINITIVE ET DOCUMENT D'ORGANISATION SUR NOTRE SITE INTERNET (cliquez ici)**

### PRATIQUE TRADITIONNELLE U11

**TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET (cliquez ici)**

### TABLEAU DES ACCESSIONS / RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b> (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b> (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1


**TABLEAU DES ACCESSIONS / RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022**

## Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

<b>Vient de Régional 3</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Départemental 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Départemental 2</b>  (2 x12 )  24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Départemental 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13 ) 37 équipes Pour (3 x12 ) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Départemental 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Départemental 5</b>  ( 6 x12 )  72 équipes	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Départemental 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Départemental 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>Départemental 6</b>	monte en Départemental 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Départemental 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



## LE DISTRICT RECRUTE !



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

### Le District de la Vienne de Football recrute un (e) AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

Poste en CDI à temps partiel (80% - 28h hebdomadaire)

Date de prise de fonction : mardi 2 novembre 2021

#### Missions principales

- Ménage des locaux (50% du poste)
- Petits travaux de maintenance et entretien des espaces verts
- Préparation logistique des réunions et manifestations
- Gestion courante (courrier, courses,...)
- Aide au secrétariat (tâches administratives simples)

#### Compétences et prérequis

- Etre titulaire du permis B
- Autonomie et Sens de l'organisation
- Rigueur dans le travail et Discrétion
- Disponibilité
  
- Connaissance des logiciels informatiques : Word, Excel, messagerie Outlook, ...

#### Rémunération

1280€ brut mensuel (catégorie A de la CCPAAF) + 13<sup>ème</sup> mois

\*\*\*\*\*

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,  
**avant le vendredi 8 octobre 2021 dernier délai,**  
au District de la Vienne de Football,  
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : [auranga@foot86.fff.fr](mailto:auranga@foot86.fff.fr)  
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



## CLÔTURE ENGAGEMENTS



**CRITÉRIUM À 8 > 30/09/21**  
**FUTSAL > 30/09/21**

## POULES JEUNES – MISE À JOUR

**Compte tenu des nombreuses modifications récentes, les calendriers qui ne sont pas encore en ligne le seront en début de semaine prochaine.**

## U17 - DEPARTEMENTAL 1

AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)  
 BEAUMONT/DISSAY (1)  
 GJ 3 VALLEES 86 (1)  
 GJ VVM-CHAUVIGNY (1)  
 JAUNAY MARIGNY (1)  
 LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1)  
 LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE (3)  
 LOUDUN/ASM (1)  
 MIGNALOUX/NIEUIL/LES ROCHES LA VILLEDIEU (1)  
 MONTAMISE/SEVRES (1)  
 OZON (1)  
 POITIERS 3 CITES/POITIERS CEP (1)

## U17 - DEPARTEMENTAL 2

### POULE A

CHASSENEUIL – ST GEORGES (1)  
 CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
 GJ AVENIR 86 (1)  
 MIGNALOUX/NIEUIL/LES ROCHES LA VILLEDIEU (2)  
 NAINTRE (1)  
 VICQ / ST SAVIN (1)  
 VOUNEUIL/VIENNE (1)  
 L'ENVIGNE / MIREBEAU (1)

### POULE B

CHATEAU LARCHER/ST MAURICE/SOMMIERES (1)  
 GJ FOOT SUD 86 (1)  
 GJ VAL DE VONNE (1)  
 MONTAMISE / SEVRES (2)  
 ST BENOIT (1)  
 VALENCE EN POITOU OC (1)  
 VOUNEUIL BERUGES/ASPTT (1)



## U15 - DEPARTEMENTAL 1

CHATELLERAULT SO (2)  
 GJ FOOT SUD 86 (1)  
 GJ VVM-CHAUVIGNY (1)  
 JAUNAY MARIGNY (1)  
 LIGUGE/FONTAINE/SMARVES-ITEUIL/NOUAILLE (2)  
 LA PALLU (1)  
 MONTMORILLON (2)  
 POITIERS ASAC (2)  
 POITIERS 3 CITES (1)  
 SEVRES/ MONTAMISE (1)

## U15 - DEPARTEMENTAL 2

### POULE A

ASM/LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE (1)  
 AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)  
 CENON/ANTOIGNE/THURE BESSE/INGRANDES (1)  
 CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
 GJ AVENIR 86 (1)  
 MIREBEAU/L'ENVIGNE (1)  
 NAINTRE (1)  
 OZON (1)

### POULE C

BOIVRE (1)  
 CISSE (1)  
 DISSAY / BEAUMONT (2)  
 LA PALLU/CERNAY-ST GEN/JAUNAY/CHASS (2)  
 MIGNE AUXANCES (2)  
 NAINTRE (2)  
 NEUVILLE (1)  
 VOUILLE / QUINCAY (1)

### POULE B

CHAMPAGNE/ST MAURICE/BRION/SOMMIERES/CHATEAU (1)  
 GJ 3 VALLEES 86 (2)  
 GJ VVM CHAUVIGNY (2)  
 LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE/NOUAILLE (3)  
 NIEUIL/MIGNALOUX/LES ROCHES LA VILLEDIEU (1)  
 ST SAVIN / VICQ (1)  
 VALENCE EN POITOU OC (1)  
 VIVONNE (1)

### POULE D

ASPTT/VOUENEUIL BERUGES (1)  
 BUXEROLLES (2)  
~~CHASSENEUIL - ST GEORGES (1)~~  
 DISSAY/BEAUMONT (1)  
 MIGNE AUXANCES (1)  
 POITIERS CEP (1)  
 SEVRES MONTAMISE (2)  
 ST BENOIT (1)



## U13 - DEPARTEMENTAL 1

CHATELLERAULT SO (1)  
FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-ITEUIL (1)  
GJ FOOT SUD 86 (1)  
GJ VVM-CHAUVIGNY (1)  
JAUNAY MARIGNY (1)  
MIGNE AUXANCES (1)  
POITIERS ASAC (1)  
POITIERS 3 CITES (1)  
SEVRES/ MONTAMISE (1)  
STADE POITEVIN (1)

## U13 - DEPARTEMENTAL 2

### POULE A

CHATELLERAULT SO (2)  
FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-ITEUIL (2)  
GJ VAL DE VONNE (1)  
GJ VVM-CHAUVIGNY (2)  
JAUNAY-MARIGNY/CHASSENEUIL ST GEORGES (2)  
MONTMORILLON/LEIGNES (1)  
NEUVILLE (1)  
POITIERS CEP (1)  
STADE POITEVIN (2)  
ST BENOIT (1)  
VALENCE EN POITOU OC (1)

### POULE B

BEAUMONT (1)  
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
CHATELLERAULT SO (3)  
DISSAY (1)  
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1)  
LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE/ASM (1)  
NAINTRE (1)  
NEUVILLE (2)  
NIEUIL/MIGNALOUX (1)  
VOUILLE / LATILLE/ VENDELOGNE/ BOIVRE (1)  
GJ AVENIR 86 (1)



## U13 - DEPARTEMENTAL 3

### POULE A

BEAUMONT (2)  
BUXEROLLES (2)  
CHATELLERAULT PORTUGAIS (2)  
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (2)  
L'ENVIGNE (1)  
LOUDUN / NORD VIENNE/SAMMARCOLLES/ASM (2)  
MIREBEAU (2)  
OZON (1)

### POULE C

BONNEUIL MATOURS (1)  
BUXEROLLES (1)  
GJ VVM CHAUVIGNY (3)  
MIGNE AUXANCES (2)  
NOUAILLE (1)  
POITIERS 3 CITES (2)  
POITIERS BEAULIEU FC (1)  
SEVRES / MONTAMISE (2)

### POULE E

BRION/CHAMP/CHATEAU LARC/ST MAURICE (1)  
GJ 3 VALLEES 86 (2)  
GJ FOOT SUD 86 (2)  
GJ VAL DE VONNE (2)  
USSON L'ISLE/ADRIERS (1)  
VALENCE EN POITOU OC (2)  
VIVONNE (1)  
VOUNEUIL/BERUGES (1)

### POULE G

### POULE B

ANTOIGNE / THURE BESSE/ CENON (1)  
AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)  
CHATELLERAULT SO (4)  
DISSAY (2)  
GJ AVENIR 86 (1)  
NAINTRE (2)  
ST SAVIN / VICQ (1)  
CHASSENEUIL-ST-GEORGES (1)

### POULE D

FONTAINE / LIGUGE / SMARVES ITEUIL (3)  
GJ VVM CHAUVIGNY (4)  
MONTMORILLON/LEIGNES (2)  
NIEUIL/MIGNALOUX (2)  
NOUAILLE (2)  
SAULGE (1)  
ST SAVIN / VICQ (2)  
VALDIVIENNE (1)

### POULE F

BIARD (1)  
CISSE (1)  
MIGNE AUXANCES (3)  
MIREBEAU (1)  
POITIERS ASAC (2)  
QUINCAY (1)  
STADE POITEVIN (3)  
VOUILLE / LATILLE/ VENDELOGNE/ BOIVRE (2)  
BOIVRE (1)



## POULES D6 – MISE À JOUR

# DEPARTEMENTAL 6

## Poule A

COUSSAY (2)  
 INGRANDES/ANTOIGNE (3)  
 LOUDUN/CEAUX LA ROCHE (3)  
 MONCONTOUR/ASM (2)  
 ORCHES (1)  
 OUZILLY/CERNAY-ST GENEST (2)  
 SAMMARCOLLES/MOUTERRE SILLY (2)  
 ST CHRISTOPHE (2)  
 THURE-BESSE (3)  
 VELLECHES (1)

## Poule B

BEAUMONT ST CYR (5)  
 CISSE/AVANTON (2)  
 COLOMBIERS (2)  
 ESPOIR FC (1)  
 NALLIERS (2)  
 QUINCAY (2)  
 SAVIGNY L'EVESCAULT (2)  
 ST SAVIN ST GERMAIN (3)  
 VALLEE DU SALLERON (2)  
 VILLENEUVE (2)

## Poule C

ASLONNES (1)  
 BRION - ST SECONDIN (4)  
 LHOMMAIZE (1)  
 PAYROUX-CHARROUX MAUPREVOIR (3)  
 SMARVES-ITEUIL (3)  
 ST MAURICE GENCAY (2)  
 ST SAVIOL (2)  
 ST SAVIOL/LIMALONGES (3)  
 VERRIERES (3)  
 VOUNEUIL BERUGES (4)

## Réunions clubs – saison 2021/2022

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football a l'habitude d'organiser en début de saison des réunions de secteur.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il a été décidé, pour cette année, de mettre en place des rencontres par division.

Les invités pour chacune de ces rencontres seront le Président, un dirigeant librement choisi par le club, le capitaine d'équipe et/ou le coach.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !  
 Une invitation sera envoyée à chaque club par la messagerie Zimbra.

### **Départemental 1 – le lundi 20 septembre 2021 au siège du District**

Beaumont St Cyr (2) – Chasseneuil St Georges – Château Larcher – Fleuré – L'Envigne – Lusignan – Migné-Auxances (2) – Oyré-Dangé – Ozon – Poitiers 3 Cités – Rouillé – Smarves-Iteuil – Usson-l'Isle – Verrières

### **Départemental 2 poule A – le jeudi 23 septembre 2021 au siège du District**

Availles en Châtellerauld – Avanton – Boivre – Cernay-St Genest – Jaunay-Marigny – Ligugé (3) – Loudun – Montamisé – Neuville – Nord Vienne – Thuré-Besse – Vouneuil Béruges

### **Départemental 2 poule B – le lundi 27 septembre 2021 (Salle des Fêtes - Brion)**

ACG Foot Sud 86 – Brion-St Secondin – Chauvigny (3) – Fontaine le Comte (2) – Leignes sur Fontaine – Mignaloux Beauvoir (2) – Montmorillon (3) – Sèvres-Anxaumont – St Benoît (2) – St Julien l'Ars – Valdivienne – Valence en Poitou Olympique Club

### **Départemental 3 – le jeudi 30 septembre 2021**

ANNULE

### **Départemental 3 – le lundi 4 octobre 2021 (lieu à définir)**

Antran (2) – ASM – Beaumont St Cyr (3) – Chasseneuil St Georges (2) – Coussay les Bois – Cenon/Vouneuil – Châtellerauld Portugais (2) – Ingrandes/Antoigné – Jaunay-Marigny (2) – La Pallu – Leigné sur Usseau – Migné-Auxances (3) – Mirebeau – Naintré (2) – Oyré-Dangé (2) – Pleumartin La Roche Posay – St Léger de Montbrillais – St Savin St Germain (2) – Vouillé



### Départemental 3 – le jeudi 7 octobre 2021 à Château Larcher

ACG Foot Sud 86 (2) – Biard - Brion St Secondin (2) – Château Larcher (2) – Civaux – Fleuré (2) – Lusignan (2) – Nieuil L'Espoir (2) – Nouaillé (2) – Payroux Charroux Mauprévoir – Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Asac – Poitiers Baroc – Poitiers Cep – Poitiers Gibauderie – Sommières St Romain – Stade Poitevin (3) - Vivonne

### Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 11 octobre 2021 (lieu à définir)

Beuxes – Bonnes – Bonneuil Matours/Archigny – Buxeuil – Ceaux la Roche – Champigny – Châtelleraut C9 – Châtelleraut Réunionnais – Cissé – Colombiers – Coussay – Croutelle – Dissay – Latillé – Lavoux Liniers – Les Ormes – Les Trois Moutiers – Moncontour – Monts sur Guesnes – Ouzilly – Poitiers Portugais – Poitiers Beaulieu ES – Poitiers Beaulieu FC – Quinçay – Sammarçolles/Mouterre Sully – Sanxay – St Christophe – St Rémy sur Creuse – Usseau – Vendelogne – Vouzailles

### Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 14 octobre 2021 (lieu à définir)

Adriers/Le Vigeant – Avoilles Limouzine – Blanzay – Bouresse – Champagne – Chatain – Haims – Jardres – Jouhet Pindray – L'Espinasse/La Puye – Les Roches la Villedieu – Nalliers – Queaux Moussac – Saulgé – Savigny L'Evescault – Sillars – St Maurice Gençay – St Saviol – Valence en Poitou Couhé - Vallée du Salleron – Vernon – Villeneuve

### Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 18 octobre 2021

**ANNULE**

### Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 21 octobre 2021

**ANNULE**

**#RETOURAUFOOT**



La FFF invite la famille du football à relancer ses écoles de foot et à rassembler ses passionné(e)s dans le respect des conditions sanitaires. Le kit de communication, guides de reprise et basics de la nouvelle saison à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

**PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?**



La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS SPORT**  
C'EST QUOI ?

Une aide de  
**50 euros par enfant**  
à 3,3 millions de familles\*  
**pour financer l'inscription  
dans un club sportif**  
à la rentrée 2021

\* sous conditions de ressources

### Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

### Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



## Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

## Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

- [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
- [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les familles](#)
- [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les associations](#)
- [Télécharger la FAQ Pass'Sport](#)
- [Télécharger le kit de communication](#)
- [Télécharger](#)
  - Ecole : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
  - Collège, lycée : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
- [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

## Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.

> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».

## Comment me faire rembourser ?

### 1

L'association doit disposer d'un compte sur l'application « [Le compte Asso](#) ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».



## 2

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

## 3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports / CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / [vienna@franceolympique.com](mailto:vienna@franceolympique.com)

## RAPPELS SUR LA FMI

À l'approche du début de saison 2021/2022 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous paraît important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée au point n°2 « Paramétrage utilisateurs / équipe ». Ce point a généré un certain nombre de difficultés il y a deux saisons car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au (re)paramétrage de leurs utilisateurs FMI.

### 1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

### 2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS/ÉQUIPES

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé le 21 juillet 2021.**

**Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**

### 3. MOTS DE PASSE

**ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs FMI ont été réinitialisés le 21 juillet 2021.**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)



#### 4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

##### ▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

#### 5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

##### ▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

#### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

### PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.



Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE  
SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre  
juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### RÉUNION DE DÉBUT DE SAISON DES ARBITRES

La traditionnelle réunion de début de saison des arbitres aura lieu le :

**Vendredi 24 septembre prochain à 19h00  
à Poitiers (Fac des Sports – amphithéâtre Paganel)**  
Accueil à partir de 18h45

Le pass sanitaire vous sera demandé pour participer à la réunion. Le port du masque est obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Inscription via Doodle (les arbitres ont reçu le lien par mail) avant jeudi 23 septembre)

### MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2021/2022

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant la réunion de début de saison.

### TESTS PHYSIQUES TAISA

- Samedi 02 octobre – RDV à 8h30 pour **début des tests à 9h00**

Au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS)  
Réponse obligatoire via Doodle (lien envoyé par mail)



# AVIS AUX EDUCATEURS

## FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



### Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

\* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés



## TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF

### **BASICS**

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

### **GUIDES DE REPRISE**

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 septembre 2021  
Procès-verbal n° 04 finalisé le vendredi 24 septembre 2021

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et Jean-Louis OLIVIER  
**Excusés** MM. Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 03 sans modification

\*\*\*\*\*

## DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Patiens 3 cités (1)   Vernières	Coupe de France	11/11/21

D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1)   Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
----	---	---	----------	----------	-----------------------------------	-----------------	----------

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1)   Jauray Marigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1)   Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1)   St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21

## JOUEURS SUSPENDUS

### Rappel du PV du COMEX du 06/05/21

#### Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :



- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- **cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.**

ACG Foot Sud 86	Fontaine le Comte	Poitiers Asac
Adriers	Jardres	Saulgé
Antran	Jaunay Marigny	Smarves Iteuil
Bonneuil Matours / Archigny	Mignaloux Beauvoir	St Benoît
Châtellerault SO	Nouaillé Maupertuis	St Julien l'Ars
Chauvigny	Ozon	St Savin St Germain
Civaux	Poitiers 3 cités	St Saviol

## JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'**article 45 du statut de l'arbitrage**, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un voire deux mutés dans la ou les équipes de son choix définies pour toute la saison 2021 / 2022.

Courriel du club de St Maurice Gençay (23/09/21 à 12h36) : St Maurice Gençay (1) en Départemental 4 poule D (1 muté supplémentaire).

Courriel du club de Rouillé (23/09/21 à 17h17) : Rouillé (1) en Départemental 1 (1 muté supplémentaire).

## DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 23701631 : Poitiers 3 Cités (1) – Verrières (1) du 03/10/21**

En raison de la qualification de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) pour le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au jeudi 11 novembre 2021.



## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23701933 : Loudun (1) - Vouneuil Béruges (1) en poule A du 02/10/21**

En raison de la qualification de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) pour le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au jeudi 11 novembre 2021.

## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23769716 : Antran (2) – Ingrandes/Antoigné (1) en poule A du 25/09/21**

Courriel du club d'Antran (21/09/21 à 21h30)

Demande de jouer la rencontre en rubrique à 18h en raison de la défaillance de l'éclairage du stade, avec l'accord du club adverse.

La Commission donne son accord et demande aux deux clubs et à l'arbitre de tout mettre en œuvre afin que la rencontre aille à son terme.

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702191 : Dissay (1) – Naintré (3) en poule B du 26/09/21**

En raison de la participation de l'équipe de Dissay (1) à la Coupe de France Féminine et de l'occupation des vestiaires, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Naintré.

### **Match n° 23702257 : Naintré (3) - Dissay (1) en poule B du 30/01/22**

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Dissay.

## DEPARTEMENTAL 5

### **Vacances** (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

D6	Équipes classées 7èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule C	Nalliers (2)	6	7	0,86			Refus d'accession
Poule E	Adriers (2)	6	8	0,75			Accède en 2021 / 2022
Poule G	Vendelogne (2)	6	8	0,75			non activé en 2020 / 2021
Poule D	Sèvres Anxaumont (3)	5	8	0,63			Accède en 2021 / 2022
Poule F	Smarves Iteuil (3)	4	8	0,5			Smarves Iteuil (2) déjà en D5
Poule B	Buxeuil (2)	3	7	0,43			Buxeuil (1) déjà en D5
Poule A	Moncontour (2)	2	7	0,29			Refus d'accession

Retrait de l'équipe de Poitiers Cep (3) (courriel du 01/09/21 à 16h20)

→ Proposition au club de Sèvres Anxaumont pour l'accession de son équipe 3 en remplacement de Poitiers Cep (3) dans la poule F.

Accord du club de Sèvres Anxaumont (courriel du 13/09/21 à 18h04)

Retrait de l'équipe de Champigny (1) (courriel du 12/09/21 à 15h54)

→ Proposition au club de Moncontour pour l'accession de son équipe 2 en remplacement de Champigny (1) dans la poule A.

Refus du club de Moncontour (courriel du 14/09/21 à 09h07)



D6	Équipes classées 8èmes – saison 2019 / 2020								
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Différence buts générale	Quotient différence buts générale / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Poitiers Beaulieu FC (1)	4	8	0,5	4	0,5	-12	1,5	Accède en 2021 / 2022
Poule F	Blanzay (2)	4	8	0,5	4	0,5	-27	-3,38	Équipe (1) en D5
Poule C	Vicq sur Gartempe (3)	3	7	0,43					Accède en 2021 / 2022
Poule D	Poitiers Asac (3)	3	8	0,38					Non engagé en 2021 / 2022
Poule G	Savigny / Pouillé (2)	1	8	0,13					Équipe (1) en D5
Poule A	Mouterre / 3 Moutiers (2)	0	7	0					Équipe (1) en D5
Poule B	Vellèches / Leigné (1)	-2	7	-0,29					

→ Proposition au club de Vicq sur Gartempe pour l'accession de son équipe 3 en remplacement de Champigny (1) dans la poule A.

Accord du club de Vicq sur Gartempe (17/09/21 à 15h39)

Retrait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (courriel du 31/08/21 à 22h33)

→ Proposition au club de Beaulieu FC pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de St Maurice Gençay (2) dans la poule E.

Accord du club de Beaulieu FC (courriel du 17/09/21 à 15h30)

### Poule A

ASM FC (2)  
 BEUXES (1)  
 L'ENVIGNE (3)  
 LES 3 MOUTIERS (1)  
 LOUDUN (2)  
 MIREBEAU (2)  
 MONTS SUR GUESNES (1)  
 OUZILLY (1)  
 SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)  
 ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)  
 VICQ SUR GARTEMPE (3)  
 VOUZAILLES (1)

### Poule B

ANTRAN (3)  
 AVAILLES en CHATEL (3)  
 AVANTON (2)  
 BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)  
 CENON / VOUNEUIL (3)  
 CHASSENEUIL – ST GEORGES (3)  
 COLOMBIERS (1)  
 DISSAY (2)  
 LA PALLU (3)  
 LAVOUX-LINIERS (2)  
 MONTAMISE (3)  
 THURE BESSE (2)

### Poule C

BUXEUIL (1)  
 CHATEL REUNIONNAISE (1)  
 CHÂTELLERAULT C9 (1)  
 CHÂTELLERAULT SO (4)  
 COUSSAY LES BOIS (2)  
 LEIGNE SUR USSEAU (2)  
 LES ORMES (1)  
 OYRE-DANGE (3)  
 OZON (3)  
 PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)  
 ST REMY SUR CREUSE (1)  
 USSEAU (1)

### Poule D

FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)  
 HAIMS (1)  
 JARDRES (2)  
 JOUHET PINDRAY (1)  
 NIEUIL L'ESPOIR (4)  
 NOUAILLE (4)  
 SAULGE (1)  
 SAVIGNY L'EVESCAULT (1)  
 SILLARS (1)  
 VALDIVIENNE (2)  
 VALLÉE DU SALLERON (1)  
 VILLENEUVE (1)

### Poule E

ACG / SAVIGNE (4)  
 ADRIERS (2)  
 AVAILLES LIMOUZINE (1)  
 BEAULIEU FC (1)  
 BLANZAY (1)  
 BOURESSE (1)  
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)  
 QUEAUX MOUSSAC (1)  
 SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)  
 USSON – L'ISLE (2)  
 VALENCE en POITOU COUHE (1)  
 VERNON (1)

### Poule F

BOIVRE (3)  
 CHÂTEAU LARCHER (3)  
 CROUTELLE (2)  
 LUSIGNAN (3)  
 POITIERS ASAC (2)  
 ROUILLE (3)  
 SANXAY (1)  
 SÈVRES ANXAUMONT (3)  
 SMARVES - ITEUIL (2)  
 VIVONNE (3)  
 VOUILLE (2)  
 VOUNEUIL BERUGES (3)



## DEPARTEMENTAL 6

### Poule A

COUSSAY (2)  
 INGRANDES / ANTOIGNE (3)  
 LOUDUN / CEAX LA ROCHE (3)  
 MONCONTOUR / ASM (2)  
 ORCHES (1)  
 OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)  
 SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)  
 ST CHRISTOPHE (2)  
 THURE BESSE (3)  
 VELLECHES (1)

### Poule B

BEAUMONT ST CYR (5)  
 CISSE / AVANTON (2)  
 COLOMBIERS (2)  
 ESPOIR FC (1)  
 NALLIERS (2)  
 QUINCAY (2)  
 SAVIGNY L'EVESCAULT (2)  
 ST SAVIN ST GERMAIN (3)  
 VALLÉE DU SALLERON (2)  
 VILLENEUVE (2)

### Poule C

ASLONNES (1)  
 BRION ST SECONDIN (4)  
 LHOMMAIZE (1)  
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)  
 SMARVES ITEUIL (3)  
 ST MAURICE GENCAY (2)  
 ST SAVIOL (2)  
 ST SAVIOL / LIMALONGES (3)  
 VERRIÈRES (3)  
 VOUNEUIL BERUGES (4)

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 23775420 : Bressuire (2) - St Roman Les Melle (1) du 19/09/21**

Courriel du club de St Roman Les Melle (19/09/21 à 10h26) signalant le forfait de son équipe.  
 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Roman Les Melle (1) (sans déplacement)  
 Amende de 31€ au club de St Roman Les Melle.

### **Match n° 23775421 : La Chapelle Bâton (1) – Pays Thénezéen (1) du 19/09/21**

Courriel du club de Pays Thénezéen (18/09/21 à 17h32) signalant le forfait de son équipe.  
 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Pays Thénezéen (1) (sans déplacement)  
 Amende de 31€ au club de Pays Thénezéen.

### **Match n° 23775427 : St Roman Les Melle (1) – Jaunay Marigny (1) du 26/09/21**

En raison de la participation de l'équipe de Jaunay Marigny (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

### **Match n° 23775422 : Migné Auxances (1) – Valdivienne / Chauvigny (1) du 26/09/21**

En raison de la participation de l'équipe de Migné Auxances (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

### **Match n° 23775431 : Ligugé (1) - St Cerbouillé (1) du 26/09/21**

En raison de la participation des équipes de St Cerbouillé (1) et Ligugé (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23831155 : St Varent / Airvo (1) – Vrines (1) en poule A du 19/09/21**

Courriel du club de St Varent Pierregeay (17/09/21 à 09h47) signalant le forfait de son équipe (2).  
 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Varent / Airvo (1) (sans déplacement de l'équipe de Vrines (1))  
 Amende de 31€ au club de St Varent / Airvo (1).

### **Match n° 23831182 : Dissay (2) – Cenon sur Vienne (1) en poule B du 19/09/21**

Courriel du club de Dissay (18/09/21 à 15h14) signalant le forfait de son équipe (2).  
 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Dissay (2) (sans déplacement)  
 Amende de 31€ au club de Dissay.



## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### Championnat U11 - U 13 à 8 - 1ère phase

#### Poule A

BRESSUIRE (1)  
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)  
LOUDUN / ASM (1)  
ORÉE de L'AUTIZE (1)  
PARTHENAY VIENNAIS (1)  
THOUARS (1)

#### Poule B

CHÂTELLERAULT SO (1)  
JAUNAY MARGNY / LA PALLU / CHASSENEUIL ST GEORGES (1)  
MIGNE (1)  
POITIERS 3 CITES (1)  
STADE POITEVIN (1)  
VICQ / ST SAVIN (1)

#### Poule C

GJ des 3 VALLÉES (1)  
LA CHAPELLE BÂTON (1)  
LUSIGNAN (1)  
MONTMORILLON (1)  
NIORT ST FLORENT (2)  
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (1)

#### Poule D

CELLES-VER (1)  
CHERVEUX (1)  
GATI FOOT (1)  
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (2)  
NIORT ST FLORENT (1)  
VAL DE BOUTONNE / ST ROMANS LES MELLE (1)

## COUPE LOUIS DAVID

#### **Match n° 23856281 : Buxeuil (1) – Châtelleraut SO (3) du 19/09/21**

Courriel du club de Buxeuil (18/09/21 à 13h01) signalant le forfait de son équipe.  
Forfait de l'équipe de Buxeuil (1)  
Amende de 31€ au club de Buxeuil.  
L'équipe de Châtelleraut SO (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

#### **Match n° 23856283 : Champigny (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) du 19/09/21**

Retrait en championnat de l'équipe de Champigny (courriel du 12/09/21 à 15h54)  
Le District a annulé la rencontre le 14/09/21.  
L'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.  
Courriel de M. Eric FRECHIN (19/09/21 à 22h59) signalant sa présence sur le terrain.  
**Dossier en instance**

#### **Match n° 23856285 : Châtelleraut C9 (1) – Lavoux Liniers (1) du 19/09/21**

Courriel du club de Lavoux-Liniers  
Forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (avec déplacement de l'équipe de Lavoux Liniers (1))  
Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.  
L'équipe de Lavoux Liniers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

#### **Match n° 23856286 : Colombiers (1) – Usseau (1) du 19/09/21**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Rifay CHAHIDI (19/09/21 à 19h40) signalant l'arrêt de la rencontre à la 43<sup>ème</sup> minute suite au refus du capitaine de l'équipe d'Usseau de reprendre le match après la blessure de son gardien de but.  
Considérant que toute équipe ayant abandonné le terrain en cours de partie est considérée comme battue par pénalité.  
**Par ces motifs**, l'équipe d'Usseau est battue par pénalité sur le score de 0 but à 8.  
Amende de 32€ au club d'Usseau pour frais de dossier.  
L'équipe de Colombiers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.  
**Dossier classé.**

**Match n° 23856291 : Le Vigeant (1) – St Saviol (1) du 19/09/21**

Retrait en championnat de l'équipe de Le Vigeant (entente avec Adriers)  
L'équipe de St Saviol (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Match n° 23856295 : Monts sur Guesnes (1) – Moncontour (1) du 19/09/21**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. RICROS Nicolas signalant l'absence des équipes.  
La Commission demande aux deux clubs de l'informer du motif de l'absence des équipes (forfait de l'une des deux) avant le lundi 27/09/21.

**Dossier en instance.**

**Match n° 23856296 : Nalliers (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) du 19/09/21**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD (19/09/21 à 21h40)  
Courriel du club de Nalliers (20/09/21 à 07h52)

La Commission remercie l'arbitre et le club de Nalliers pour ces envois qui permettent de traiter le dossier dans l'attente de l'original de la feuille de match.

**Match n° 23856299 : Poitiers Portugais (1) – Sillars (1) du 19/09/21**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan MAINGUENEAU signalant la blessure de l'arbitre assistant M. Laurent CAILBAULT (licence n° 2546854720).

Nécessaire fait sur la feuille de match.

**Match n° 23856372 : Vellèches (1) – Coussay (1) du 19/09/21**

Courriel du club de Vellèches annonçant son forfait (14/09/21 à 16h32)  
L'équipe de Coussay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**CHALLENGE des RÉSERVES****Match n° 23856771 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (2) du 19/09/21**

Confirmation de réserve du club de Thuré Besse (courriel du 20/09/21 à 08h21)

Réserve du club de Thuré Besse sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Leigné sur Usseau pour le motif suivant : des joueurs du club de Leigné sur Usseau sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Leigné sur Usseau (1) – Moncoutant (1) en Coupe de France du 05/09/21, dernière rencontre officielle de Leigné sur Usseau (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Leigné sur Usseau (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Thuré Besse.

L'équipe de Leigné sur Usseau (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Dossier classé.**



## CHALLENGE du POITOU à 11

Journées prévues pour la 1<sup>ère</sup> phase en forme de championnat :

Dates prévues pour la 1<sup>ère</sup> phase : 17/10/21, 05/12/21 et 13/03/22.

### Poule A

ASM / LOUDUN (1)	D2
GATINAISE (1)	D3C
VRERE ST LEGER (1)	D3A
VRINES (1)	D3A

### Poule B

AVAILLES / NAINTRÉ (1)	D2
VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)	D3B
VICQ SUR GARTEMPE (1)	D2

### Poule C

LUSIGNAN (1)	D2
POITIERS GIBAUDERIE (1)	D2
CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	D3C
SMARVES - ITEUIL (1)	D3B

### Poule D

STADE POITEVIN (1)	D2
DISSAY (1)	D2
CENON sur VIENNE (1)	D3B
LE TALLUD (1)	D3C

### Poule E

BOIVRE (1)	F à 8
NEUVILLE (1)	D3A
ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)	D3A
STE EANNE (1)	D2

Seront qualifiées pour les 1/4 de finale : les équipes classées 1<sup>ères</sup> et les 3 meilleures équipes classées 2<sup>èmes</sup> des poules de 4.

Le règlement de la Coupe du Poitou s'applique à cette compétition.

1/4 de finale : 10/04/22

1/2 finales : 22/05/22

Finales le 04/06/22 à Vasles

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23856771 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (2) du 19/09/21 en Challenge des Réserves.

## ENTENTES

### Entente entre équipes :

Vendelogne / Champigny (1) en Départemental 4  
 St Saviol / Limalonges (79) (3) en Départemental 6  
 Availles en Châtelleraut / Naintré (1) en Départemental 2 Féminine  
 Jaunay Marigny / La Pallu / Chasseneuil St Georges (1) en U11 / U13 Féminine  
 Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en U11 / U13 Féminine  
 Jaunay Marigny / Chasseneuil St Georges / La Pallu (1) en U14 / U17 Féminine (gestion 79)  
 Jaunay Marigny / La Pallu (1) en U18 et U15 Féminines Ligue.

### Entente entre clubs :

Adriers / Le Vigeant (1) et (2) en Départemental 4 et 5

## DIVERS

**Courriels des clubs d'Adriers, Cenon sur Vienne, Dissay, La Pallu, Latillé, Poitiers Beaulieu, St Léger de Montbrillais, Valdivienne, St Varent Pierregeay et Vendelogne :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriels des clubs de St Saviol, Vellèches, Venise Verte et Vouneuil Béruges :**

Pris note

**Courriels du club de Celles -Verrines et Dissay :**

Nécessaire fait.

**TERRAINS**

Courriel de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 18/09/21 pour le club d'Antran.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui autorise le déroulement des rencontres des équipes réserves uniquement (à titre exceptionnel) du club d'Antran sur le terrain annexe du stade Claude Charlot.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Non amendé pour le 1<sup>er</sup> match

**Rencontre du 19/09/21**

Match n° 23831194 : Celles-Ve / Chau / ESG (1) - Moncoutant (1) en Départemental 3 poule C  
Le 21/09/21 à 09h41

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE****Rencontres des 18 et 19/09/21****Dossiers en instance :**

**Féminines D3** Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en poule B  
**Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21**

**Coupe Louis David** : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)  
**Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21**

**Challenge des Réserves**

Match n° 23856772 : Moncontour / ASM (2) – Ouzilly Cernay St Genest (2)  
**Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21**

**Dossier classé :**

**Coupe Louis David** : Match n° 23856373 : Vernon (1) – Aslonnes (1)  
Rapport FMI signalant un problème de joueurs non présents sur la tablette.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : mardi 28 septembre 2021, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, Éric MAIOROFF.**



# Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

Réunion du mardi 31 Août 2021  
Procès-verbal n° 1

Président : M. Sébastien AUBINEAU

Présents : Mme Karine GAVOIS, MM Fabrice DUGAST, Christian DELCEL, Jacques DION, Christopher DUPUIS, Florent FAVARD, Jordan MORISSON, Jean-Yves KAES, Severin RAGER, Patrick RIVIERE

Excusés : Mme Cynthia ALVARADO, MM Saad ABID ALI, Léo BEULET, Eddy BRANSWICK, Bruno DUPUIS, Sébastien THIMON

\*\*\*\*\*

Accueil des nouveaux membres par Sébastien AUBINEAU.

## Composition de la commission et constitution du bureau

Président :	Sébastien	AUBINEAU	Chargé de Mission Arbitrage
Vice-président délégué :	Fabrice	DUGAST	
Secrétaire :	Jordan	MORISSON	Chargé de Mission Arbitrage
Membres :	Cynthia	ALVARADO	
	Saad	ABID ALI	
	Léo	BEULET	Chargé de Mission Arbitrage
	Eddy	BRANSWICK	
	Christian	DELCEL	
	Jacques	DION	
	Bruno	DUPUIS	
	Christopher	DUPUIS	
	Florent	FAVARD	
	Karine	GAVOIS	
	Jean-Yves	KAES	
	Séverin	RAGER	Conseiller Technique Régional en Arbitrage
	Patrick	RIVIERE	
	Sébastien	THIMON	
	Faïz	AGANAYE	

Désignation des arbitres stagiaires : Patrick RIVIERE, Florent FAVARD, Christopher DUPUIS

Désignation des accompagnateurs : Patrick RIVIERE, Florent FAVARD, Christopher DUPUIS

Suivi challenge de l'arbitrage : Fabrice DUGAST, Sébastien THIMON

Tous les membres de la CDPA sont accompagnateurs et doivent réaliser au minimum 2 accompagnements dans la saison.

## Bilan de saison 2020/2021

29 candidats ont été formés lors de la saison précédente :

- 16 candidats ont été reçus à l'examen ;
- 6 candidats doivent repasser l'examen lors d'une seconde session ;
- 4 candidats non pas encore passés l'examen ;
- 3 candidats ne souhaitent pas continuer dans cette fonction.



Une date sera prochainement publiée afin de faire passer l'examen aux arbitres lors d'une seconde session.

La CDPA remercie Pascal PARNAUDEAU pour son implication sans faille dans les accompagnements et son investissement pour garder contact avec les arbitres qu'il a accompagné durant la pandémie.

### FIA / Formation administrative

Trois FIA dans la Vienne seront organisées cette saison :

- Du 3 au 5 Septembre à Poitiers ;
- Du 7 au 9 Janvier à Poitiers ;
- Du 24 au 25 Février (à Poitiers, uniquement pour les mineurs).

A noter qu'une FIA sera organisée à Cerizay dans les Deux-Sèvres du 26 au 28 Novembre.

La CDPA indique que les arbitres stagiaires reçus à leur examen écrit seront convoqués durant une autre session de formation. Cette session aura pour objectif de réaliser un rappel sur l'exclusion temporaire, de présenter le compte des officiels, de donner les consignes administratives et d'entraîner à la rédaction d'un rapport disciplinaire. La formation se poursuivra également sur le terrain afin que les bases des placements/déplacements soient revues.

Est nommée arbitre de District :

- Cristal RAYEZ qui va poursuivre son activité d'arbitre dans une autre ligue. La CDPA lui adresse tous ses vœux de réussite.

### Gestion des accompagnements pour la saison

31 accompagnateurs déjà nommés lors de la saison précédente ont accepté de poursuivre cette mission et 8 candidatures ont été reçues pour devenir accompagnateur.

La CDPA remercie les accompagnateurs qui ont participé aux accompagnements et qui ont décidé de ne pas poursuivre cette saison.

Proposition de la CDPA de mettre en immersion les arbitres stagiaires avec les arbitres élites régionaux lors des matchs de National 3 dans la Vienne.

Proposition de la CDPA pour que les arbitres stagiaires soient désignés à la touche sur des matchs de D1 afin de parfaire leur formation. Cette idée sera discutée lors d'une prochaine réunion avec le président de la CDA pour voir la mise en œuvre.

### Visite des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

La CDPA indique que pour l'instant, aucun club de ligue dans la Vienne n'est en infraction avec le statut de l'arbitrage.

Au 8 juillet 2021, 13 clubs départementaux sont en infraction :

- 1 club de Départemental 1 ;
- 1 club de Départemental 2 ;
- 3 clubs de Départemental 4 ;
- 8 clubs de Départemental 5.

Ces clubs seront visités de manière indépendante, un courrier leur sera envoyé. Une partie en salle et sur le terrain seront prévues lors de ces interventions.

Le président de la CDPA aimerait que les équipes jeunes soient présentes lors de ces visites.



## Formation des référents arbitres dans les clubs

Sébastien AUBINEAU présente le principe :

Chaque club va être invité à désigner un « référent en arbitrage ».  
Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage.

Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club, ses missions seront les suivantes :

- Organisation de l'arbitrage ;
- Recrutement des arbitres ;
- Valorisation de l'arbitrage ;
- Intégration et la fidélisation des arbitres.

Des sessions de formation seront organisées prioritairement avec les clubs évoluant en Ligue et en Départemental 1.

Des référents pourront être invités ponctuellement à participer aux réunions de la CDPA afin qu'il puisse voir comment fonctionne la commission et pour les investir dans les différents travaux.

## Questions diverses

Severin RAGER précise que l'outil de formation EVALBOX de formation aux lois du jeu va être mis à disposition de tous les arbitres de la Vienne dont les arbitres stagiaires.

### Prochaine CDPA sur convocation

**Le Président,  
Sébastien AUBINEAU**

**Le Secrétaire,  
Jordan MORISSON**





## INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

### 1.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

#### ▪ POITIERS – STADE DE ST ELOI 2 – NNI 861941202

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 28/11/2028

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 20/07/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 07/05/2021

- ✓ Attestation pour 299 personnes du 13/07/2021
- ✓ Rapport de visite du 13/07/2021 de Mr Texier

**La CDTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4SYN**

#### ▪ ST BENOIT – STADE DE LA VARENNE 2 – NNI 862140102

Cette installation était classée en Niveau FootA11SYE jusqu'au 04/09/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T7SYN du 27/07/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 07/05/2021

- ✓ Rapport de visite du 27/07/2021 de Mr Texier

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7SYN**

#### ▪ BUXEROLLES – COMPLEXE DE LA PEPINIERE 3 – NNI 860410103

Cette installation était classée en Niveau FootA11st « travaux »

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T7 du 10/08/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 03/08/2021

- ✓ Rapport de visite du 03/08/2021 de Mr Texier

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6**

#### ▪ BUXEROLLES – COMPLEXE DE LA PEPINIERE 4 – NNI 860410104

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/04/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T7 du 10/08/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 03/08/2021

- ✓ Rapport de visite du 03/08/2021 de Mr Texier

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4**

#### ▪ BUXEROLLES – COMPLEXE DE LA PEPINIERE 5 – NNI 860410104

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/04/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T7 du 10/08/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 03/08/2021

- ✓ Rapport de visite du 03/08/2021 de Mr Texier

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5**

#### ▪ CERNAY – STADE VALENTIN MENANTEAU – NNI 860470101

Cette installation était classée en Niveau jusqu'au 02/02/2022

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T6 du 10/08/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 24/08/2021

- ✓ Rapport de visite du 24/08/2021 de Mr Hérault
- ✓ Attestation de capacité pour 299 personnes

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6**

#### ▪ MONTHOIRON – STADE MUNICIPAL – NNI 861640101

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 05/11/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T6 du 30/08/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 30/08/2021

- ✓ Rapport de visite du 30/08/2021 de Mr Hérault
- ✓ Fournir attestation de capacité pour 299 personnes

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6**



#### ■ ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/07/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T6 du 01/09/2021 et du contrôle de visite de la CDTIS du 01/09/2021

- ✓ Rapport de visite du 30/08/2021 de Mr Hérault
- ✓ Attestation de capacité pour 299 personnes du 07/09/2021

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5**

#### ■ VOUILLE – GYMNASSE EMILE FRADET – NNI 862949901

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/06/2027

La C.D.T.I.S. prend connaissance d'un contrôle du 09/09/2021

- ✓ Rapport de visite du 09/09/2021 de Mr Hérault
- ✓ Fournir AOP

**La CDTIS maintient le classement de cette installation et transmet à la Commission Futsal District**

### RETRAITS DE CLASSEMENT

#### ■ ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010102

- ✓ A8 à supprimer

#### ■ MOULISMES – STADE MUNICIPAL – NNI 861700101

- ✓ Mise en sommeil – courrier mairie du 08/09/2021

### AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

#### ■ AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 860140101 et 0102

Contrôle du 16/06/2021 par Mr Hérault (signature au 23/08/2021)

- ✓ Le 0101 est classé T5
- ✓ Le 0102 est classé T7 (motif : pas de main courante)

#### ■ ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 2 – NNI 860070102

- ✓ Suite à la visite de Mr Hérault, la CDTIS autorise cet équipement à la compétition sous réserve de la pose d'une main courante ou autre délimitant les 2m50 de sécurité vis-à-vis de la ligne de touche – transmis à la Commission Sportive.
- ✓ Reçu accord signé du maire en date du 13/09/2021

### CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

#### 6.1 CLASSEMENT INITIAL

#### ■ VOUILLE – GYMNASSE EMILE FRADET – NNI 862949901

Cette installation n'est pas classée en éclairage

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 3 du 09/09/2021

Hauteur sous plafond : 7m45

Eclairage moyen horizontal : 421 Lux

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emin/Emaxi : 0,34

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3**



## 6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

### ▪ VALDIVIENNE – STADE REMI PAPUCHON – NNI 862330101

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 17/04/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 29/06/2021

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite aux visites du 29/06/2021 et 13/09/2021 par Mr Lavergne :

Eclairage moyen horizontal : 177 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,47

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau E6**

Prochaine réunion sur convocation.

**Le Président : Guy Malbrand**



# COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

## Procès-verbal n° 1 Réunion du 15 septembre 2021

**Président** : M. OLIVIER Jean Louis

**Présents** : MM. AUBINEAU Sébastien, RIVIERE Patrick

**Excusés** : MM. DENIS Aurélien, DOUSSELIN Martial, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre

**Assiste** : M. GUIN Maxence (référént administratif)

\*\*\*\*\*

Approbation du PV 02 du 08/07/2021 avec la modification suivante :  
« le club de Lhonnaizé évoluant en D6 pour la saison 2020/2021, il n'est donc pas en infraction au 30/06/2021. La sanction financière est annulée et la somme sera créditée au club. »

\*\*\*\*\*

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de  
**NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.***

### LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER DE MUTES SUPPLEMENTAIRES

**Rappel de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage** : « Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

#### DEPARTEMENTAL 1

CHASSENEUIL SAINT GEORGES (+1 muté)

OYRÉ-DANGÉ (+1 muté)

ROUILLÉ (+1 muté)

LUSIGNAN (+1 muté)

#### DEPARTEMENTAL 2

ACG FOOT SUD 86 (+2 mutés)

JAUNAY-CLAN (+1 muté) – s'applique pour JAUNAY-MARIGNY sur la saison 2021/2022

#### DEPARTEMENTAL 3

LA PALLU (+1 muté)

POITIERS ASAC (+1 muté)

#### DEPARTEMENTAL 4

QUINCAY (+1 muté)

ST MAURICE GENCA Y (+1 muté)



Les clubs ci-dessus doivent communiquer au District **dès que possible** et avant le 30/09/2021 l'équipe au sein de laquelle évoluera ce ou ces mutés supplémentaires.

\*\*\*\*\*

Aucun club de D5 en 3<sup>ème</sup> année d'infraction ou plus et ayant un arbitre auxiliaire au 30/06/2021 ne peut bénéficier de muté(s) supplémentaire(s).

### EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS

Les changements de club des arbitres concernant la saison 2021-2022 seront étudiés lors de la prochaine réunion.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en-tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 81 euros.*

**Prochaine réunion le 06 octobre sur convocation.**

Le Président,

Jean-Louis OLIVIER



## DOCUMENTS DIVERS



# Stage DETECTION U15 FILLES



## CONVOCATION OFFICIELLE

### à l'attention de TOUTES les jeunes joueuses nées en 2007

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2007.

### **TRES IMPORTANT !!!**

**Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :**

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

**Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :**

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES**
- **PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive**
- **Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant**

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



# MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

**Rendez-vous à 14h15 – fin prévue vers 17h30**  
**au stade des Arches (terrain Honneur, rue des Arches, Pouzioux-la-**  
**Jarrie - 86580)**  
**à VOUNEUIL-sous-BIARD**

## LISTE des U15 Filles convoquées

	NOM	PRENOM	N° licence	CLUB
1	AKAMBA	MAELYSE	77574269	STADE POITEVIN F. C.
2	BALAGUER	ELISA	77621158	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
3	BARRAUD	LANA	77113961	A.AM.S. ST JULIEN L'ARS
4	BEAUSSIER	EVA	77491850	U.S. LA CHAPELLE BATON
5	BERTHAUX	NOEMIE	77574251	F.C. A.S.M.
6	BODIN	TIPHAINE	76896333	S.O. CHATELLERAULT
7	BOUZAARA	MEISSANE	76693054	S.O. CHATELLERAULT
8	BRINES CUCARELLA	CARLA	77109599	US JAUNAY MARIGNY
9	BRUNAUD	LOLA	77325327	CHASSENEUIL SAINT GEORGES FOOTBALL CLUB
10	BRUNNER	LEA	77382677	S.L. CENON S/VIENNE
11	CAILLAUD	MANON	77012632	U.ET.S. MONTMORILLON
12	CAPELLE	EMMA	77571338	F.C. LOUDUN
13	CATREVAUX BRISSON	LANA	77564202	US JAUNAY MARIGNY
14	COLLIN	AMANDINE	76701840	ESPE. AVAILLES EN CHATELLERAULT
15	COURTIN	MAEVA	77323500	U.S. MIGNE AUXANCES
16	DABO	FATOUmata	77402491	STADE POITEVIN F. C.
17	DAGUET	JULIA	76687919	S.O. CHATELLERAULT
18	DEMARCONNAY	MAELLYS	77650583	US JAUNAY MARIGNY
19	DUVEAU	OCEANE	77392797	US JAUNAY MARIGNY
20	FOURNIER	LOU	77339415	U.ET.S. MONTMORILLON
21	GABET	JULIE	76411631	U.S. LA CHAPELLE BATON
22	GANCEL RAGOT	AGATHE	77564281	US JAUNAY MARIGNY
23	GRAVELEAU BEAUCHAMP	ROMANE	77393025	US JAUNAY MARIGNY
24	HAY	NOELYNE	77044238	U.S. LA CHAPELLE BATON
25	HOPFNER	LEA	76822390	S.O. CHATELLERAULT
26	JACQUET NICOLAS	AUBANE	77621153	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
27	LAPREE	NOHEMIE	77125333	ET.S. LHOMMAIZE
28	LUCAS	LOANE	77560960	A.S. CIVAUX
29	LUCAS	OCEANE	77080448	ESPE. AVAILLES EN CHATELLERAULT
30	MAYASSI	GABRIELLE	77621377	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
31	MERCIER	CANDICE	77740554	U.S. LA CHAPELLE BATON
32	MNAFEK	NOURA	76791530	US JAUNAY MARIGNY



33	MUSARD	KASSANDRA	77533308	U.S. LA CHAPELLE BATON
34	NACUS	LOANE	76362877	U.ET.S. MONTMORILLON
35	PERAT	LAURA	76380260	U.S. VICQ S/GARTEMPE
36	PIAU	MATHILDE	77565752	US JAUNAY MARIGNY
37	PISSARD	LUNA	77306486	U.S. LA CHAPELLE BATON
38	POIDEVIN	MARIE	77680197	US JAUNAY MARIGNY
39	RAPICAULT	CAMILLE	77381700	C.S. DISSAY
40	REFAAI	IBTISSEM	77253309	STADE POITEVIN F. C.
41	RIBANNEAU	AMARA	77574261	F.C. A.S.M.
42	SAMOYAU	AMBRE	76373075	ESPE. AVAILLES EN CHATELLERAULT
43	TRAON	NOLA	77549956	US JAUNAY MARIGNY
44	VICTORIN	MADISSIA	77456756	STADE POITEVIN F. C.

*listing arrêté à la date du 17/09/2021*